

FEDERATION FRANCAISE DE KARATE

ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Porte d'Orléans – 39 rue Barbès - 92120 MONTRouGE

ANNEXES AU REGLEMENT FINANCIER

SAISON 2010 - 2011

ANNEXE I

BAREME DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT	DATE DE VERSEMENT	MODALITES
REGION Réversion licences	3,5 € / licence DOM TOM : 8,2 €/ licence	- 1 ^{er} arrêté au 30 novembre de la saison Versement : mi-décembre - 2 ^{ème} arrêté au 31 mars Versement : mi avril - Solde arrêté au 15 septembre Versement fin septembre	- Après accord du DTN et suite au retour et analyse de la convention d'objectifs ligue/fédération - Après accord du DTN OBLIGATION de transmettre le P.V et les comptes de l'année
REGION Aide au développement	0,50 € : LICENCE	Versement octobre/novembre suivant décomptes des licences de la saison précédente	Suite à la demande motivée des ligues en fonction des critères de développement définis par le comité directeur et vérifiés par la DTN
DEPARTEMENTS	1 € / licence	- 1 ^{er} arrêté au 30 novembre de la saison Versement fin décembre - 2 ^{ème} arrêté et solde au 15 septembre Versement fin septembre	Après retour du P.V de l'assemblée générale et de la transmission des comptes votés à l'AG, à la Fédération et à la ligue, et suite à la demande motivée des départements en fonction des critères de développement définis par le comité directeur et vérifiés par le DTN
AIDE AUX EQUIPES TECHNIQUES REGIONALES DE LIGUE	3000 €	juin	Suite au retour de la convention d'objectifs ligue / fédération, envoi du rapport à la direction du Haut Niveau et après avis et analyse du DTN

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT	DATE DE VERSEMENT	MODALITES
LOGICIEL COMPETITION	GRATUIT		La fédération attribue à chaque ligue et département un logiciel de gestion des compétitions
STAGES Experts fédéraux	1000 €	juin	- Après accord du DTN et l'envoi du rapport DTL attestant la réalisation de deux stages experts
REMBOURSEMENT DEPLACEMENTS ATHLETES Sélectionnés aux Championnat de France Juniors fém. et masc. Cadets fém. et masc. Minimes fém. et masc. Kata fém. et masc.	Base de remboursement = 0,14 € x distance (ville référente du département) Voir tableau forfait remboursement par département Pour les départements éloignés de plus de 250 km un forfait hébergement est rajouté = 38€ (10 € repas + 28 € nuit).	Le versement est effectué automatiquement par la fédération 2 à 3 semaines après le Championnat	Prise en charge Seule le premier de chaque catégorie est pris en charge par la fédération. Voir tableau des forfaits par départements.
REMBOURSEMENT DEPLACEMENTS ATHLETES Championnat de France Elite Honneur	Base de remboursement = 0,14 € x distance (ville référente du département) Voir tableau forfait remboursement par département Pour les départements éloignés de plus de 250 km un forfait hébergement est rajouté = 38€ (10 € repas + 28 € nuit) Aucun remboursement par la fédération	Nombre de sélectionnés 4 par interrégion Le versement est effectué automatiquement par la fédération	Prise en charge Tous les sélectionnés sont pris en charge Kumité et Kata Aucun athlète remboursé

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT	DATE DE VERSEMENT	MODALITES								
HORS QUOTA	Base de remboursement = 0,14 € x distance (ville de l'athlète) Pour les villes les plus éloignées un forfait hébergement est rajouté = 38€ (10 € repas + 28 € nuit)	La demande est faite via la direction du haut niveau	- A la charge de la ligue lorsque la demande est faite par l'entraîneur régional. - A la charge de la fédération lorsque la demande est faite par l'entraîneur national								
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE DE LIGUE	Forfait pour l'équipe entre 300 € à 1200 € en fonction de l'éloignement et de la composition	Après la compétition	Versement direct fédération								
CHAMPIONNAT DE France Equipe Seniors / Juniors Kumité Kata	Zone 1 (hors IDF) : jusqu'à 200 km Zone 2 : de 200 km à 400 km Zone 3 : au dessus de 400 km	<table border="0"> <tr> <td>Kumité</td> <td>Kata</td> </tr> <tr> <td>250 €</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>500 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>750 €</td> <td>450 €</td> </tr> </table>	Kumité	Kata	250 €	150 €	500 €	300 €	750 €	450 €	Le remboursement est un forfait par équipe kumité ou kata en fonction de la zone d'éloignement ; Seule l'équipe première en ligue est remboursée.
Kumité	Kata										
250 €	150 €										
500 €	300 €										
750 €	450 €										
REMBOURSEMENT DEPLACEMENTS LIGUES <ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale Fédérale • Réunions Commissions ou séminaires dirigeants • Réunions Commissions ou séminaires techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - 0,25€ du Km x distance ville centre département ou ligue de 0 à 800 Km - 0,15€ pour les Km supplémentaires - Pour les ligues les plus éloignées en cas de besoin la fédération gère l'hébergement et les repas 	Début de saison un tableau prévisionnel des déplacements est établi, le versement forfaitaire de ces prévisions est effectué début de saison, diminué des absences éventuelles de la saison N-1	Prise en charge : <ul style="list-style-type: none"> - Président de ligue - Grands Electeurs de ligues - Membres Equipe Technique Régionale convoqués 								

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT	DATE DE VERSEMENT	MODALITES
<p>REMBOURSEMENT DEPLACEMENTS</p> <p>Réunions commissions ou séminaires dirigeants / techniciens</p>	<p>Remboursement forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,30 € du Km x distance ville domicile de 0 à 800 Km - 0,15€ pour les Km supplémentaires. - Pour les remboursements frais réels sur justificatifs (billet de train ou avion). La demande doit impérativement être faite dans les 30 jours qui suivent la réunion - Hôtel : réservation à la fédération (demander aux secrétariats de la DTN ou du Président, ou bien remboursement avec justificatifs limité à 55 € (tarif de la chambre d'hôtel IBIS sélectionné par la fédération)) 		<p>Suivant la liste des convocations et des présents faite par le responsable de la réunion, le versement est effectué automatiquement par la fédération dans les 30 jours qui suivent la réunion. Une demande préalable doit être transmise à la fédération (voir imprimé joint)</p>
<p>REMBOURSEMENT DEPLACEMENTS COMITES DEPARTEMENTAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assemblée générale fédérale • Séminaires des dirigeants 	<ul style="list-style-type: none"> - 0,25 € du Km x distance ville centre département ou ligue de 0 à 800 Km - 0,15€ pour les Km supplémentaires - Pour les comités les plus éloignés en cas de besoin la fédération gère l'hébergement et les repas 	<p>Dans le mois qui suit la réunion</p>	<p>Prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président département - Grands électeurs départementaux

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT	DATE DE VERSEMENT	MODALITES
REGION Organisation d'une coupe de France ou autres compétitions	Prise en charge fédérale : - Récompenses - Déplacement arbitres et dirigeants fédéraux - Médical	Prise en charge de la Région : - Frais d'organisation (salle aménagement, sono, sécurité, etc..... voir cahier des charges de la DTN) - Déjeuner arbitres et dirigeants fédéraux	Recettes : Pour la région organisatrice (entrées, buvettes)
INTER REGIONS Passage 4 ^{ème} et 5 ^{ème} Dan	Prise en charge fédérale : - Déplacement arbitres et dirigeants fédéraux - Repas du midi	Prise en charge de la Région : - Frais d'organisation (salle aménagement, sono sécurité etc....)	Recettes : Les droits d'inscriptions de passage de grades vont à la fédération
INTER REGIONS Compétitions : PPB SENIORS	Prise en charge fédérale : - Récompenses - Déplacement arbitres convoqués par la fédération suivant forfait Aide fédérale pour la ligue organisatrice : - 2000 € pour les PPB ; - 1000 € pour les seniors	Prise en charge de la Région - frais d'organisation (salle, aménagement, sono, sécurité, etc... voir cahier des charges de la DTN) - Déjeuner arbitres et dirigeants fédéraux - Médical	Budget détaillé de la compétition envoyé à la fédération
REMBOURSEMENT FRAIS Comité Directeur	- 0,34€/ Km de 0 à 800 Km - 0,15 € / Km supplémentaires - Hôtel : réservation à la fédération ou remboursement avec justificatifs limité à 55 € (tarif de la chambre d'hôtel IBIS sélectionné par la fédération)		Délai maximum pour faire la demande : UN MOIS
MEDICAL	Remboursement forfaitaire : - 0,30 € du Km x distance ville domicile de 0 à 800 Km - 0,15€ pour les Km supplémentaires		- Pour les remboursements frais réels sur justificatifs (billet de train ou avion) la demande doit impérativement être faite dans les 30 jours qui suivent la réunion - Hôtel : réservation à la fédération

TYPE DE FINANCEMENT	MONTANT	DATE DE VERSEMENT	MODALITES
	Tarif horaire : 28€/h		(demander au secrétariat de la DTN ou bien remboursement avec justificatifs limité à 55€ (Tarif de la chambre d'hôtel IBIS sélectionné par la fédération))
VENTES ET TARIFS	<p>LICENCES : 33 €</p> <p>PASSEPORTS <i>Adultes</i> <i>Enfants</i> Achat Ligue : 10€ Achat Ligue : 6 € Vente Ligue : 20 € Vente Ligue : 12 €</p> <p>CARNETS GRADES Vente Ligue : 100 €</p> <p>DIPLOMES ET CARTES PLASTIQUES GRADES Ligue (après réussite examen) 10 €</p> <p>PASSAGE DE GRADE Droit d'inscription : 35 €</p> <p>HOMOLOGATION DE GRADE Frais de constitution de dossier : 50 €</p> <p>FORMATIONS AFA : 30 € DAF : 100 € DIF : 250 €</p>		Les clubs ont l'obligation d'acheter leurs passeports sportifs dans la ligue d'appartenance.
COTISATIONS FEDERALES	Clubs d'arts martiaux vietnamiens, de krav maga et d'arts martiaux du sud est asiatique : 100 €		

ANNEXE II

BAREME DES REMBOURSEMENTS CONCERNANT LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

CATEGORIES	ELITE ET MEDAILLES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE SENIOR	SENIOR	JEUNE	ESPOIR NON CLASSE
NATURE DES REMBOURSEMENTS				
ETUDES	La participation de la FF Karaté peut aller jusqu'à la totalité de la prise en charge Chaque demande fait l'objet d'une instruction particulière	La participation de la FF Karaté peut aller jusqu'à la moitié de la prise en charge Chaque demande fait l'objet d'une instruction particulière	La participation de la FFK peut aller jusqu'à la moitié de la prise en charge. Chaque demande fait l'objet d'une instruction particulière.	
HEBERGEMENT DES SPORTIFS EN POLE	La participation de la FF Karaté peut aller jusqu'à 400 € Chaque demande fait l'objet d'une instruction particulière	La participation de la FF Karaté peut aller jusqu'à 200€ Chaque demande fait l'objet d'une instruction particulière	La participation de la FF Karaté peut aller jusqu'à 200€ Chaque demande fait l'objet d'une instruction particulière	
RESTAURATION DES SPORTIFS EN POLE	Prise en charge d'un repas le midi	Prise en charge d'un repas le midi	Prise en charge d'un repas le midi	

CATEGORIES	ELITE ET MEDAILLES AUX CHAMPIONNATS DU MONDE SENIOR	SENIOR	JEUNE	ESPOIR NON CLASSE
DEPLACEMENTS POUR STAGE ET COMPETITION INTERNATIONALE	Conformément aux termes de l'article 24 du règlement financier de la FF Karaté			
COMPETITION donnant lieu à une convocation du directeur des équipes de France et du Haut Niveau	Remboursement forfaitaire Véhicule personnel : - 0,20€/km du domicile au lieu de la convocation - 0,15€/km au-delà de 800km SNCF sur justificatif uniquement			
STAGE donnant lieu à une convocation du directeur des équipes de France et du Haut Niveau	Remboursement forfaitaire : Véhicule personnel : - 0,20€/km du domicile au lieu de la convocation - 0,15€/km au-delà de 800km SNCF sur justificatif uniquement			La moitié du remboursement forfaitaire

Au-delà des prises en charges telles qu'elles sont exposées dans le tableau ci-dessus, les sportifs méritants peuvent recevoir des aides personnalisées quand leur situation sociale le justifie.

Ces aides sociales répondent aux seuls critères d'appréciation des besoins des sportifs considérés au regard de leur situation particulière, et de leur profil sportif : avenir probable en équipe de France ; investissement personnel ; régularité dans le comportement.

**Règlement Financier Annexes de la Fédération Française de Karaté
et Disciplines Associées approuvé en Assemblée Générale le 30
janvier 2010, et en Comité Directeur le 18 décembre 2009**